



honoraires de syndic

Par **SYLVIE-VALERIE**, le **28/03/2023** à **10:05**

Bonjour,

Le syndic a t il le droit de prendre des honoraires sur des travaux qui n'ont pas été voté à l'AG

mais qu'ils étaient nécessaire de faire.

Bien cordialement

SYLVIE

Par **youris**, le **28/03/2023** à **10:25**

bonjour,

s'il s'agit de travaux urgents, le syndic doit convoquer une a.g. pour autoriser les travaux.

Salutations

Par **coprolectos**, le **28/03/2023** à **10:35**

Bonjour,

Les honoraires du syndic pour travaux sont légaux à la condition que l'AG en ai décidé des modalités et du % dégressif selon les montants HT en cause.

Si pas d'AG = pas d'honoraires. Le fait que des travaux soient nécessaires ne veut pas dire que le syndic doit se rémunérer sans autorisation.

Bien à vous.